

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Les chemins de fer qui appartiennent à l'État forment ce qu'on appelle le réseau des chemins de fer du gouvernement canadien. Ils comprennent 1° l'Intercolonial et les lignes y rattachées ; 2 le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.

La longueur totale du réseau de l'Intercolonial, le 30 juin 1904 était de 1,342 milles de voie exploitée, y compris l'embranchement de Windsor (32 milles) et le Drummond County Railway (170 milles), et l'embranchement complété de la rivière Ouelle (6 milles).

L'Intercolonial touche à six ports de l'Atlantique, savoir : Pointe-du-Chêne, Pictou, Saint-Jean, Halifax, Sydney et Sydney-nord, de même que les ports de Québec et Montréal, sur le fleuve Saint-Laurent.

	Milles.
Lévis (vis-à-vis Québec) sur le chemin de raccordement Saint-Joseph et la jonction Saint-Charles (14 milles) à Halifax	675
Lévis à Saint-Jean	578
Lévis <i>via</i> Truro à Sydney	827
" Sydney-Nord	820

L'état suivant indique la situation financière de chaque ligne, le 30 juin 1904 :—

—	Capital payé.	Recettes.	Dépenses.	Profits.	Pertes.	Percentage des dépenses aux recettes.
	\$	\$	\$	\$	\$	
Intercolonial	*72,742,164	6,339,231	†7,239,982	900,751	114·21
Emb. de Windsor		53,634	24,231	29,353	45·27
Ile du P.-E.	6,128,117	234,390	335,695	101,305	143·22
Total	78,870,281	6,627,255	7,599,958	29,353	1,002,056	114·67

* Y compris \$140,000 loyer payé pour les lignes louées.

† Y compris \$1,464,000 payées pour l'achat du "Drummond Co. Railway".